

Le D^{ns} P^{re} de la ville prie
 Messieurs les Officiers de
 l'Université de lui faire sçavoir
 au Bureau de son Registre de
 son élite si l'on peut y porter
 sans déviation son La-
 queur, tant de sa place, que
 sous l'empire de l'acte
 de la Loi. Il n'est pas
 de la même au Bureau de
 l'Université, et de la place
 de son Bureau de la même
 Université.

Fait le 24 Janvier 1788.

Informations sur le fichier

Lien vers le [fichier](#)

Poids : 0.65 Mo

Fichier créé par [Marie Dupond](#)Fichier créé le 17/03/2019 Dernière modification le 23/12/2019